

Entourez la situation qui vous correspond

Montant des cotisations

Cout réel après déduction ou crédit d'impôt

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur·rice	-	-	-	-	-	-	133€ 45,22 €	139€ 47,26 €	147€ 49,98€	153€ 52,02 €	168€ 57,12€
PE et Psy EN Classe normale	60 € 20,4 €	134 € 45,56 €	141 € 47,94 €	148 € 50,32 €	156 € 53,04 €	166 € 56,44 €	178 € 60,52 €	190 € 64,60 €	204€ 69,36 €	214€ 72,42 €	226€ 76,84€
PE - Psy EN - PEGC Hors classe	201 € 68,34 €	206 € 70,04 €	216 € 73,44 €	231 € 78,54 €	246 € 83,64 €	256 € 87,04 €	Calcul pour Temps partiel [(cotisation - 96,50) x quotité] + 96,50 96,50 € : part fixe reversée à la FSU-SNUipp nationale				
PE - Psy EN - PEGC Classe exceptionnelle	236 € 80,24 €	252 € 85,68 €	261 € 88,74 €	266 € 90,44 €	280 € 95,20 €	-					

Supplément en € à ajouter à votre cotisation : Personnel·les de direction et/ou spécialisé·es

ASH école	ASH collège	PEMF	Dir. 1 classe	Dir. 2 à 4 classes	Dir. 5 à 9 classes	Dir. +10 classes	Dir. segpa	Ens. Réf.	CPC	REP	RASED Psy
+ 11 € + 3,74 €	+ 24 € + 8,16 €	+ 15 € + 5,10 €	+ 17 € + 5,78 €	+ 20 € + 6,80 €	+ 26 € + 8,84 €	+ 30 € + 10,20 €	+ 59 € + 20,06 €	+ 4 € + 1,36 €	+ 21 € + 7,14 €	+ 13 € + 4,42 €	+ 7 € + 2,38 €

PES	Etudiant·e (M1/M2)	AESH	Contractuel·le	Congé parental	Disponibilité
60 € 20,04 €	20 € 6,80 €	20 € 6,80 €	60 € 20,04 €	96 € 32,64 €	96 € 32,64 €

Retraité·e	
Pension < 1500 €	80 € 27,20 €
1500€ < Pension < 2000€	100 € 34,00 €
2000€ < Pension < 2500 €	120 € 40,80 €

Montant de la cotisation annuelle : _____ €

Nombre de prélèvements :

- ☐ En 10 fois si adhésion avant octobre
- ☐ En 8 fois si adhésion avant novembre
- ☐ En 5 fois si adhésion avant février
- ☐ En 2 fois si adhésion avant mars
- ☐ En 1 seule fois

Modes de paiement : Prélèvement(s) automatique(s) ★ Chèque(s) ★ En ligne (<https://adherer.snuipp.fr/29>)



Reconduction automatique pour la rentrée suivante :

Pour rester syndiqué·e l'année suivante en n'effectuant aucune démarche.*
Vous recevrez à chaque rentrée un état de vos futurs prélèvements.



☐ J'accepte que les prélèvements soient reconduits chaque année jusqu'à simple avis contraire de ma part.



* Merci de nous informer de tout changement de situation (échelon, quotité, retraite, etc.) afin de mettre à jour votre cotisation.

Si vous avez une question concernant votre cotisation,
contactez la trésorière de la section en écrivant un mail à snu29@snuipp.fr, à l'attention de la trésorière.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'aces et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.